

Procès-Verbal de la Réunion du 4 avril 2021

Le Conseil Municipal se réunira en séance ordinaire le lundi 4 avril 2022 à 18 heures 00

- Approbation du compte de gestion 2021 – Budget Communal – Budget Local Commercial Multiservices – Budget Boulangerie – Budget photovoltaïque.
- Approbation du compte administratif 2021 – Budget Communal – Budget Local Commercial Multiservices – Budget Boulangerie – Budget photovoltaïque.
- Affectation du résultat d'exploitation 2021 – Budget Communal – Budget Local Commercial Multiservices – Budget Boulangerie – Budget photovoltaïque.
- Vote du Budget Primitif 2022 (Budget Communal, Budget local commercial multiservices, Budget Boulangerie, Budget Photovoltaïque).
- Vote taux des taxes.
- Délibération provisions comptables pour créances douteuses.
- Délibération approbation montant attributions de compensation taxe professionnelle 2022.
- Subventions 2022.
- Devis achat panneau d'affichage.
- Devis remplacement candélabres dans la commune.
- Devis feux d'artifices 2022.
- Devis réhabilitation du terrain de tennis.
- Devis feux de récompense.
- Devis rideau de scène Salle des fêtes.
- Règlement cavurnes.
- Questions et délibérations diverses.

Convocation du 30 mars 2021

L'an deux mil vingt-deux, 4 avril, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présents : Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole. LEPETZ Joëlle. LOPEZ Lydia. RUSCH Elodie. MM. ALBERTINI Michel. DUCREUX Philippe. HUMBERT Jean Yves. NOIROT Benjamin. SCORDO Rémi. VIVINE Serge. VOISIN Jean Marc.

Absent(e) excusé(e) : M. BERNARD Eric (donne procuration à Mme LEPETZ Joëlle).
Mme GERRIET Charline (donne procuration à M. VOISIN Jean Marc)

Secrétaire de séance : M. NOIROT Benjamin

1/Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2021 (budget communal) DE-01-04-04-22

2/Approbation du Compte de gestion de l'exercice 2021 (budget Local Commerce Multiservices) DE-02-04-04-22

3/Approbation du Compte de gestion de l'exercice 2021 (budget Boulangerie) DE-03-04-04-22

4/Approbation du Compte de gestion de l'exercice 2021 (budget Photovoltaïque) DE-04-04-04-22

Madame Le Maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur les comptes administratifs du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

► **APPROUVE**, à l'unanimité, les comptes de gestion de la trésorière municipale pour l'exercice 2021. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Arrivée de M. DUCREUX Philippe (18h20)

5/Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2021 (budget communal) DE-05-04-04-22

Madame Le Maire présente le Compte Administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0.00 €	4 337 946.86 €	0.00 €	10 746.73 €	0.00 €	4 348 693.59 €
Opérations de l'exercice	3 150 244.72 €	3 438 426.93 €	841 166.65 €	140 500.86 €	3 991 411.37 €	3 578 927.79 €
TOTAUX	3 150 244.72 €	7 776 373.79 €	841 166.65 €	151 247.59 €	3 991 411.37 €	7 927 621.38 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	69 148.63 €	0.00 €	69 148.63 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	3 150 3244.72 €	7 776 373.79 €	910 315.28 €	151 247.59 €	3 867 061.38	7 927 621.38 €
RESULTATS DEFINITIFS		4 626 129.07 €	759 067.69 €			3 867 061.38 €

Hors de la présence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire, sous la présidence de M. VIVINE Serge, Adjoint, le Conseil Municipal

► **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Administratif du budget communal 2021.

6/Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2021 (budget Local commerce multiservices) DE-06-04-04-22

Madame Le Maire présente le Compte Administratif local commerce multiservices 2021 qui s'établit ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF LOCAL COMMERCE MULTISERVICES						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0.00 €	2 443.00 €	0.00 €	10 001.00 €	0.00 €	12 444.00 €
Opérations de l'exercice	1 583.57 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €	1 583.57 €	3 500.00 €
TOTAUX	1 583.57 €	5 943.00 €	0.00 €	10 001 .00 €	1 583.57 €	15 944.00 €
RESULTATS DEFINITIFS		4 359.43 €		10 001.00 €		14 360.53 €

Hors de la présence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire, sous la présidence de M. VIVINE Serge, Adjoint, le Conseil Municipal

► **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Administratif du budget Local commerce multiservices 2021

7/Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2021 (budget boulangerie) DE-07-04-04-22

Madame Le Maire présente le Compte Administratif boulangerie 2021 qui s'établit ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BOULANGERIE						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<i>Résultats reportés</i>	450.00 €	0.00 €	0.00 €	3 744.00 €	450.00 €	3 744.00 €
Opérations de l'exercice	6 111.19 €	6 805.00 €	5 256.00 €	0.00 €	11 367.19 €	6 805.00 €
TOTAUX	6 561.19 €	6 805.00 €	5 256.00 €	3 744.00 €	11 817.19 €	10 549.00 €
RESULTATS DEFINITIFS		243.81 €	1 512.00 €		1 269.00 €	

Hors de la présence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire, sous la présidence de M. VIVINE Serge, Adjoint, le Conseil Municipal

► **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Administratif du budget boulangerie 2021.

8/Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2021 (budget photovoltaïque) DE-08-04-04-22

Madame Le Maire présente le Compte Administratif photovoltaïque 2021 qui s'établit ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PHOTOVOLTAÏQUE						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<i>Résultats reportés</i>	35.70 €	0.00 €	0.00 €	10 066.44 €	35.70 €	10 066.44 €
Opérations de l'exercice	5 884.92 €	4 891.47 €	0.00 €	5 842.00 €	5 884.92 €	10 733.47 €
TOTAUX	5 920.62 €	4 891.47 €	0.00 €	15 908.44 €	5 920.62 €	20 799.91 €
RESULTATS DEFINITIFS	1 029.15 €			15 908.44 €		14 889.29 €

Hors de la présence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire, sous la présidence de M. VIVINE Serge, Adjoint, le Conseil Municipal

► **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Administratif du budget photovoltaïque 2021.

9/Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 (budget communal) DE-09-04-04-22

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal les résultats d'exploitation du budget communal 2021

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice (+ ou -)	
B. Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif précédé du signe + ou -)	288 182.21 € 4 337 946.86 €
C. Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	4 626 129.07 €
Solde d'exécution de la section investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (+ ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	- 689 919.06 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (+ ou -) Besoin de financement Excédent de financement	- 69 148.63 €
Besoin de financement F. = D + E	759 067.69 €
AFFECTATION = C. = G + H	4 626 129.07 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	759 067.69 €
2) H. Report en fonctionnement R 002	3 867 061.38 €
DEFICIT REPORTE D 002(4)	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme ci-dessus.

10/Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 (budget Local Commerce Multiservices) DE-10-04-04-22

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal les résultats d'exploitation du budget Local Commerce Multiservices 2021

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice (+ ou -)	1 916.43 €
B. Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif précédé du signe + ou -)	2 443.00 €
C. Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	4 359.43 €
Solde d'exécution de la section investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (+ ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	10 001.00 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (+ ou -) Besoin de financement Excédent de financement	0.00 €
Besoin de financement F. = D + E	0.00 €
AFFECTATION = C. = G + H	4 359.43 €
3 Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00 €
4 H. Report en fonctionnement R 002	4 359.43 €
DEFICIT REPORTE D 002(4)	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme ci-dessus.

11/Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 (budget Boulangerie) DE-11-04-04-22

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal les résultats d'exploitation du budget Boulangerie 2021.

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice (+ ou -)	693.81 €
B. Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif précédé du signe + ou -)	- 450.00 €
C. Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	243.81 €
Solde d'exécution de la section investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (+ ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	- 1 512.00 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (+ ou -) Besoin de financement Excédent de financement	0.00 €
Besoin de financement F. = D + E	1 512.00 €
AFFECTATION = C. = G + H	243.81 €
5 Affectation en réserves R1068 en investissement	243.81 €
6 H. Report en fonctionnement R 002	0.00 €
DEFICITE REPORTE D002	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme ci-dessus.

12/Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 (budget photovoltaïque) DE-12-04-04-22

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal le résultat d'exploitation du budget photovoltaïque 2021.

Affectation du Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice (+ ou -)	- 993.45 €
Dont B. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif	0.00 €
C. Résultat antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	- 35.70 €
Résultat à affecter : D. = A.+ C. (1) (si D. est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	- 1 029.15 €
Solde d'exécution de la section investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (+ ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	15 908.44 €
F. Solde des restes à réaliser d'investissement (+ ou -)	0.00 €
Besoin de financement = E + F	0.00 €
AFFECTATION (2) = D	0.00 €
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au	0.00 €

minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	
3) Report en fonctionnement R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672)	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	- 1 029.15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme ci-dessus.

13/ Approbation du Budget Primitif 2022 (budget Commune) DE-13-04-04-22

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2022 (budget communal), comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT €		CHAPITRES	MONTANT €
011 Charges à caractère général	373 500 €		013 Atténuations de charges	2 000 €
012 Charges du personnel	363 700 €		70 Produits de services et ventes diverses	44 600 €
014 Atténuation de produits	2 235 500 €		73 Impôts et taxes	762 900 €
65 Autres charges de gestion courante	154 000 €		731 Fiscalité locale	1 366 000 €
67 Charges spécifiques	500 €		74 Dotations et participations	1 133 900 €
68 Dot. aux provisions et dépréciations	3 000 €		75 Autres produits de gestion courante	147 900 €
			77 Produits spécifiques	500 €
023 Virement à la sections d'investissement	4 167 414,29 €			
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 247,09 €		R002 Résultat reporté	3 867 061,38 €
TOTAL	7 324 861,38 €		TOTAL	7 324 861,38 €
SECTION INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT €		CHAPITRES	MONTANT €
21 Immobilisations corporelles	1 832 900,00 €		10 Dotations, fonds divers et réserves	2 000 €
23 Immobilisations en cours	2 431 910,01 €		16 Emprunts, dettes assimilées	1 000 €
13 Subventions d'investissement	2 000,00 €		021 Virement de la section fonctionnement	4 167 414 €
D001 Solde investissement reporté	689 919 €		040 Opérations d'ordre amortissements	27 247 €
			1068 Excédent fonctionnement capitalisé	759 068 €
TOTAL	4 956 729,07 €		TOTAL	4 956 729,07 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu le projet de Budget Primitif 2022 (budget communal),

Après en avoir délibéré,

► **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 (budget communal) comme présenté ci-dessus.

14/Approbation du Budget Primitif 2022 (budget Local commercial multiservices) DE-14-04-04-22

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2022 (budget Local commercial multiservices) arrêté comme suit :

Multiservices BP 2022

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT €	CHAPITRES	MONTANT €
011 Charges à caractère général	5 739 €	R002 Résultat reporté	4 359 €
		75 Autres produits de gestion courante	1 380 €
TOTAL	5 739,00 €	TOTAL	5 739,00 €

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT €	CHAPITRES	MONTANT €
21 Immobilisations corporelles	10 001,00 €	001 Solde investissements reportés	10 001 €
TOTAL	10 001,00 €	TOTAL	10 001,00 €

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de Budget Primitif 2022 (budget Local commercial multiservices),

Après en avoir délibéré,

► **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 (budget local commercial multiservices) comme présenté ci-dessus.

15/ Approbation du Budget Primitif 2022 (budget boulangerie) DE-15-04-04-22

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2022 (budget boulangerie) comme suit :

Boulangerie BP 2022			
SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT €	CHAPITRES	MONTANT €
011 Charges à caractère général	7 731 €	75 Autres produits de gestion courante	9 000 €
023 Virt. À la section investissement	1 269 €		
TOTAL	9 000,00 €	TOTAL	9 000,00 €

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT €	CHAPITRES	MONTANT €
001 Solde investissements reportés	1 512,00 €	021 Virt. De la section fonctionnement	1 269 €
		10 Dotations fonds divers réserves	243 €
TOTAL	1 512,00 €	TOTAL	1 512,00 €

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de Budget Primitif 2022 (budget boulangerie),

Après en avoir délibéré,

► **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 (budget boulangerie) comme présenté ci-dessus.

16/ Approbation du Budget Primitif 2022 (budget photovoltaïque) DE-16-04-04-22

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2022 (budget photovoltaïque) comme suit :

Photovoltaïque BP 2022				
SECTION FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT €		CHAPITRES	MONTANT €
D002 Résultat reporté	1 029 €		70 Produits de ventes	6 921 €
011 Charges à caractère général	50 €			
042 Opérations d'ordre de transferts	5 842 €			
TOTAL	6 921,00 €		TOTAL	6 921,00 €
SECTION INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT €		CHAPITRES	MONTANT €
23 Immobilisations en cours	21 750,00 €		001 Solde investissements reportés	15 908 €
			040 Opération d'ordre amortissement	5 842 €
TOTAL	21 750,00 €		TOTAL	21 750,00 €

Le Conseil Municipal,
Vu le projet de Budget Primitif 2022 (budget photovoltaïque),

Après en avoir délibéré,

► **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 (budget photovoltaïque) comme présenté ci-dessus.

17/ Vote taux des taxes Année 2022 DE-17-04-04-22

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que les taux des taxes doivent être votés pour 2022.

Madame Le Maire précise que les taux 2022 restent inchangés :

- Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : **27.16 %** (2.80 % commune + 24.36 % département)
- Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : **8.15 %**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

► **ACCEPTE et VOTE**, à l'unanimité, soit :

- Foncier bâti : 27.16 % (Département 24.36 % + Commune 2.80 %)
- Foncier non bâti : 8.15 %

18/ Délibération provisions comptables pour créances douteuses DE-18-04-04-22

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la constitution de provisions comptables est une écriture obligatoire. Son champ d'application est précisé par l'article R. 2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances risquant d'être compromises.

Ce principe s'applique à toutes les collectivités sans seuil de population.

Celles-ci ont ainsi l'obligation de prévoir des provisions par délibération et procéder à leur mandatement à hauteur de 15% des créances risquant d'être compromises.

Chaque année, le montant des provisions pour créances risquant d'être compromises sera ajusté, soit par constitution de provisions supplémentaires, en cas de détérioration de celles-ci, soit par reprise de ces provisions en cas de diminution du montant de ces créances.

La méthode annuelle de calcul de ces créances repose sur le solde des comptes 4116, 4126, 4146, 4156, 4161, 4626, 46726, représentant les créances douteuses dues à la collectivité et figurant à la balance d'entrée de l'exercice considéré de la collectivité. Au total cumulé de ces soldes comptables sera affecté le taux de 15 %.

Après ouverture des crédits nécessaires à la comptabilisation de ces provisions, celles-ci feront l'objet d'un mandatement article 6817, chapitre 68 « Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants » en cas de constatation de provision initiale ou complémentaire, ou d'un titre de recette, article 7817, chapitre 78 « Reprises sur provisions pour dépréciations des actifs circulants », en cas de reprise sur provision, ceci sur présentation d'un décompte justifiant du montant des provisions.

Considérant le risque associé aux créances risquant d'être irrécouvrables, sur proposition du comptable public,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

► **DECIDE**, à l'unanimité, d'inscrire chaque année au budget, en dépenses ou en recettes, les crédits nécessaires à la comptabilisation de ces provisions.

19/ Délibération approbation montant attribution de compensation taxe professionnelle 2022 DE-19-04-04-22

L'article 1609 NONIES du Code Général des Impôts prévoit la possibilité d'une révision « libre » des attributions de compensation, qui nécessite un accord entre l'EPCI et ses communes membres. Cette disposition prévoit :

-d'une part, qu'il n'est pas possible de réviser une attribution de compensation sans que la commune concernée ait auparavant donné son accord à cette révision,

-d'autre part, que la révision libre ne peut être mise en œuvre qu'après avoir réunies trois conditions cumulatives :

1. une délibération à la majorité des deux tiers du Conseil Communautaire sur le montant révisé de l'attribution de compensation,

2. une délibération à la majorité simple sur le même montant révisé de l'assemblée délibérante de chaque commune concernée,

3. que ces délibérations visent le dernier rapport élaboré par la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le CLECT du 16 février 2022 a validé le principe de cette révision libre des attributions de compensation des communes. Cet avis de la CLECT a été confirmé par le Conseil Communautaire du 17 mars 2022.

S'agissant de la commune d'Abergement La Ronce, le montant de l'attribution de compensation s'élève ainsi, pour 2022, à 723 624.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

► **APPROUVE**, à l'unanimité, le montant de l'Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle (ACTP) 2022 tel que figurant dans la délibération du Conseil Communautaire du 17 mars 2022 relative à l'approbation du rapport de la CLECT du 16 février 2022,

► **AUTORISE**, Madame Le Maire, à signer tout document nécessaire à la bonne mise en œuvre de cette délibération.

20/ Délibération Subventions 2022 DE-20-04-04-22

Madame le Maire, propose à l'assemblée de renouveler l'attribution de subventions aux différentes associations pour l'année 2022.

ASSOCIATIONS ABERGEOISES	Montant subvention 2022
FOYER RURAL	4 000,00 €
JURA STAD' FOOT	5 000,00 €
RESTO CHAT	600,00 €
ACCA	1 000,00 €
CLUB ORNITHLOGUE	500,00 €
ASSO VETERANS ABERGT	400,00 €
FIL EN AIGUILLES	X
PETANQUE ABERGEOISE	X
APE (Ass Parents d'élèves)	500,00 €
Coop Scolaire Abergement	X
TOTAL	12 000,00 €

La présidente, la secrétaire du Foyer Rural s'étant retirées
 Pour information, la Coopérative scolaire, la pétanque abergeoise et l'association « de fil en aiguilles » d'Abergement La Ronce ne souhaitent pas de subvention pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **DÉCIDE** d'attribuer les subventions aux Associations Abergeoises tel que le tableau ci-dessus les propose. Soit un total de 12 000 €, pour l'année 2022

► **DIT** que des crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Montant subvention 2022
Coop collègue Jaurès Damparis	450,00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers (St-Aubin)	1 000,00 €
Judo Club (Tavaux)	500,00 €
Don du Sang (Tavaux)	300,00 €
Ass. Sport collègue (Damparis)	300,00 €
FNACA Tx Dp (Anc Algérie)	100,00 €
FNATH Dole (Acc de la vie)	200,00 €
Fraternelle (Tavaux)	1 000,00 €
Ligue contre la violence routière (Dole)	300,00 €
Souvenir Français (Chemin)	100,00 €
Côté Cour	750,00 €
ANACR Dole (Anc combattants)	100,00 €
ASS. Tir sportif ASPD (Tavaux)	500,00 €
AFM Téléthon	200,00 €
Collectif Force TDA	Mise dispo salle
Tennis TSAT GD	500,00 €
Plaine du Rock (Saint Aubin)	1 000,00 €
Au fil du temps	2 000,00 €
Divers à attribuer	4 700 €
TOTAL	14 000,00 €

Les membres des bureau des Associations, La Fraternelle et Judo Club Tavellois, s'étant retirés.

► **DÉCIDE** d'attribuer les subventions aux Associations extérieures tel que le tableau ci-dessus les propose (2 abstentions pour la subvention de La Fraternelle). Soit un total de 14 000 €, pour l'année 2022.

► **DIT** que des crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022

- **Centre Communal d'Action Sociale - CCAS** 20 000 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **DÉCIDE** d'attribuer une subvention au Centre d'Action Social d'un montant de 20 000 € pour l'année 2022.

► **DIT** que des crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022.

21/ Examen devis achat panneau d'affichage DE-21-04-04-22

Monsieur Serge VIVINE, Adjoint, indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir l'achat d'un nouveau panneau d'affichage lumineux et de modifier son positionnement de façon à le lire depuis la rue dans les deux sens de circulation. Il donne lecture des devis à savoir :

- CREADIODES (couleur) pour 22 484.40 € TTC
- ELANCITÉ (monochrome) pour 10 488.54 € TTC
- SIGNAUX GIROD (monochrome) pour 16 092.00 € TTC
- CREADIODES pour 1 637.54 € TTC (version location trimestrielle / 4 ans)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **DÉCIDE** à l'unanimité l'achat d'un panneau d'affichage à CREADIODES et de modifier son emplacement moyennant un coût TTC de 22 484.40 €.

► **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022.

22/ Examen devis remplacement candélabres dans la commune DE-22-04-04-22

Monsieur Michel ALBERTINI, Adjoint, indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir le remplacement de plusieurs candélabres défectueux dans la commune. Il donne lecture des 2 devis à savoir :

- CITEOS pour 19 962.00 € TTC
- DEMONGEOT pour 14 446.03 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **VALIDE** à l'unanimité les devis de remplacement des candélabres défectueux d'un montant TTC de :

- 10 470.00 € à CITEOS.
- 7 018.03 € à DEMONGEOT.

► **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2022.

23/ Examen devis feux artifices Année 2022 DE-23-04-04-22

Monsieur Remi SCORDO, Conseiller Municipal Délégué, propose à l'assemblée, afin d'animer la fête patronale du 2 et 3 juillet qu'il est nécessaire de prévoir l'achat des feux d'artifice. Il donne lecture du devis à savoir :

- France FEUX pour 6 000.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **VALIDE** à l'unanimité le devis de France FEUX d'un montant de 6 000.00 € TTC.

► **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2022.

24/ Examen devis remise en état du terrain tennis DE-24-04-04-22

Monsieur Jean Yves HUMBERT, Conseiller Municipal, après avoir exposé l'état du terrain de tennis de la commune, propose à l'assemblée de prévoir des travaux de remise en état (nettoyage et remise en peinture). Il donne lecture des devis à savoir :

- SANDMASTER pour 8 922.00 € TTC (nettoyage + remise en peinture)
- FRANCE REALISATIONS pour 4 515.60 € TTC (nettoyage + remise en peinture) + 900.00 € TTC pour la remise en état de la table de ping pong.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **DÉCIDE** à l'unanimité de réaliser des travaux de remise en état du terrain de tennis et **VALIDE** le devis de FRANCE REALISATIONS pour 4 515.60 € TTC ainsi que la remise en état de la table de ping pong pour un montant de 900.00 € TTC.

► **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2022.

25/ Examen d'étude d'installation de feux de récompense DE-25-04-04-22

Monsieur Michel ALBERTINI, Adjoint, propose à l'assemblée de donner son avis sur l'étude concernant l'implantation de feux de récompenses sur les axes rue de Tavaux et rue de Samerey. Il indique que cette proposition rentrerait dans le projet global de sécurisation de ces deux voies impliquant notamment l'entrée du village par Samerey. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet.

Afin d'appuyer sa proposition il présente deux études à savoir :

- DEMONGEOT pour 73 669.92 € TTC.
- EIFFAGE pour 66 718.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **PROPOSE** de surseoir à cette demande dans l'attente que le comité sécurité soit consulté et qu'une vue globale de la sécurisation de ces deux voies soit élaborée.

26/ Examen devis rideau de scène salle des fêtes DE-26-04-04-22

Monsieur Serge VIVINE Adjoint, indique à l'assemblée que le rideau de scène de la salle des fêtes est Hors Service, il propose de le remplacer et donne lecture du devis à savoir :

- PERRIN-MAZIER LPM pour 9 985.73 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **DÉCIDE** à l'unanimité de remplacer le rideau de scène de la salle des fêtes, **VALIDE** le devis d'un montant de 9 985.73 € ainsi que la couleur du rideau (Velcen Parchemin).

► **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2022.

27/ Examen devis création allées piétonnes terrain de tennis DE-27-04-04-22

Monsieur Michel ALBERTINI, Adjoint, propose à l'assemblée de créer des allées piétonnes autour du tennis. Il donne lecture du devis à savoir :

- SEFP pour 8 759.76 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **ACCEPTE** à l'unanimité la proposition de création d'allées piétonnes autour du tennis, **VALIDE** le devis d'un montant de 8 759.76 € TTC.

► **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2022.

28/ Examen devis aménagement entrée 2 parking boulodrome rue de la Merceret DE-28-04-04-22

Monsieur Michel ALBERTINI, Adjoint, indique à l'assemblée qu'il faut compléter l'aménagement de l'entrée 2 du parking du boulodrome, rue de la Merceret. Il donne lecture du devis à savoir :

- SEFP pour 7 757.88 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **VALIDE** à l'unanimité le devis de l'entreprise SEFP d'un montant de 7 757.88 € TTC.

► **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2022.

29/ Délibération validation règlement cavurnes DE-29-04-04-22

Madame FERREIRA DE SOUZA Nicole, Adjointe, indique à l'assemblée qu'à la suite de la création de cavurnes au cimetière d'Abergement La Ronce, il est nécessaire de prévoir un règlement d'utilisation. Elle propose à l'assemblée la rédaction dudit règlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **DÉCIDE** à l'unanimité de valider le règlement d'utilisation des cavurnes.

DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

-Monsieur Michel ALBERTINI, Adjoint, indique à l'assemblée que les feux tricolores devant la mairie doivent être déplacés afin de répondre aux normes de sécurité. Un débat est ouvert sur l'utilité de maintenir ces feux maintenant que l'entrée de l'école se situe rue du Stade. L'assemblée propose de rajouter cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité Sécurité.

-Recrutement jeunes saisonniers 2022 : Madame le Maire informe l'assemblée que le recrutement est en bonne voie, que plusieurs demandes ont été déposées en mairie. Cette été, le nombre de 4 emplois jeunes sera suffisant pour la période.

-Enquête publique Solvay : Madame le Maire informe l'assemblée que suite au dépôt de 10 permis de construire sur le site Solvay, une enquête publique se tiendra du mardi 26 avril au jeudi 25 mai.

-Repas cantine scolaire : Madame le Maire indique à l'assemblée qu'un changement de prestataire auprès de notre cantine est demandé par la Grand Dole (compétence gérée par eux). Ce changement s'il a lieu ne se ferait qu'à partir de janvier 2023.

La séance est levée à 21 h 55 min

Pour copie conforme.
Le Maire,



Joëlle LEPETZ

